



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du VENDREDI 25 MARS 2022

République Française

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq (25) mars, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VIVEROLS, se sont réunis à 20H30 à la salle des associations 63840 VIVEROLS ; sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Marc JOUBERT, Maire, le 18 mars 2022, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La réunion s'est tenue sous la présidence de Monsieur Marc JOUBERT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BICHELONNE Pascale, BOSVERT Armelle, CHAUVE Robert, COUBLE Colette, DIBON Marc, HAUTEVILLE Cyril, JOUBERT Marc, MONNIER Gaétan, PICARD Eric, RICHARD Claire.

ÉTAIENT ABSENTS MAIS REPRÉSENTÉS :

PORTENEUVE Fabien ayant donné procuration à CHAUVE Robert

Secrétaire de Mairie :

PELIN Florence

Secrétaire de séance :

PICARD Eric et CHAUVE Robert

Monsieur Marc JOUBERT, Maire, ouvre la séance.

Informations diverses :

1/ POMPIERS

Le lundi 28 février s'est tenue à Viverols un Comité de pilotage du Centre de Secours de Viverols.
Objet de la réunion : entretien individuel pour le recrutement de deux nouveaux pompiers volontaires.

2/ COMICE AGRICOLE

Une réunion a eu lieu le 2 mars 2022 afin de poursuivre l'organisation et la mise en place du futur Comice agricole de Viverols qui se déroulera le 4 septembre prochain
De nombreuses associations présentes, la préparation se poursuit.

3/ COMMUNAUTE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ

Un conseil communautaire s'est tenu à Arlanc.

Problème avec l'abattoir d'Ambert, départ du Directeur fraîchement engagé, l'abattoir est donc fermé depuis début mars et ce jusqu'à son remplacement.

Une réunion de la commission Enfance Jeunesse s'est tenue dans le cadre du projet de micro crèche sur St Anthème. Celle-ci sera installée au rez-de-chaussée du foyer logement. Micro-crèche opérationnelle en 2023.
Un budget de 250 000 € de travaux est prévu.

4/ BAR RESTAURANT CHEZ JO

Monsieur le Maire a pris contact avec Mme PEYRE du Parc dans le cadre de la publication d'une annonce pour la reprise du bar-restaurant « Chez Jo »

Monsieur le Maire est en contact avec une personne intéressée par le bar restaurant « chez Jo » : Un rendez-vous est pris le 19 avril 2022 pour une visite des lieux.

En amont, deux autres contacts ont eu lieu avec des personnes également intéressées

5/ ASSOCIATION DES ELUS DE LA MONTAGNE

Une réunion s'est tenue à Arlanc.

Présentation par une entreprise d'un service mettant en œuvre des cabines de télé-médecine, une présentation par ORANGE dans le cadre du développement de la fibre (de nombreuses remarques des élus notamment sur les problèmes d'entretien du réseau cuivre actuel), également plusieurs interventions sur le problème du droit du sol donc des PLUI et les contraintes appliquées sans distinction aux territoires ruraux qui sont traités comme les zones urbaines.

6/ SPECTACLES :

- Spectacle à la salle des fêtes – le vendredi 19 mars 2022 – 70 personnes environ

- Spectacle du 9 avril 2022 – intendance faite par Marco et Eric : la commune prend en charge la nuitée et les repas, le Comité des Fêtes assure l'accueil et la caisse. Ce spectacle se déroule dans le cadre des Automnales avec le CD63

7/ COMMISSION IMPOTS DIRECTS

La commission s'est réunie afin de valider les évolutions bâtementaires ainsi que les évolutions des terrains agricoles et ou boisés

8/ ECOLE DE VIVEROLS

Un parent d'élève habitant sur St Anthème propose des cours de découverte du yoga à l'école dans le cadre des activités physiques, cette proposition reste à étudier

A partir d'avril 2022, les mardis après-midi : les élèves de Viverols pourront découvrir et s'initier au rugby dans le cadre des cours d'EPS.

9/ LOGEMENT COMMUNAL

La Mairie a récupéré les clefs de l'appartement de l'ancienne perception : l'appartement est propre, une moquette dans la chambre côté Sud est à changer.

L'installation d'un chauffe-eau électrique dans l'appartement est prévue afin d'éviter le fonctionnement de la chaudière hors période hivernale. Le local professionnel est déjà équipé. Pour rappel, nous prévoyons l'échange de la chaudière durant la période estivale.

10/ REFECTON RESEAU EAU/ASSAINISSEMENT

Le 4 avril 2022, les travaux reprendront sur le secteur du « Pont Balay ».

Une réunion se tiendra le 5 avril prochain avec les divers intervenants.

11/ SOUS PREFECTURE

Le sous-préfet d'Ambert a quitté ses fonctions – départ pour raison personnelle

Un pot de départ a eu lieu.

Son remplacement est prévu.

12/ RADON

Une réunion s'est tenue en Mairie dans le cadre de la recherche du radon (Le radon est un gaz radioactif et peut être dangereux sur la santé. Ce gaz est présent à l'état naturel dans le sous-sol de notre région).

Des contrôles sont obligatoires dans les bâtiments recevant du public et où les agents communaux interviennent : puits de captage, château d'eau, école et en général tous les sous-sols des bâtiments publics

Une vérification et une mesure doivent être réalisées dans tous les bâtiments construits sur des sous-sols souvent mal ventilés où une accumulation de ce gaz est possible.

Nous sommes en attente d'une proposition de prix pour ces contrôles.

13/ CEREMONIE DU 19 MARS

Célébration du 60ème anniversaire au monument aux morts de Viverols

Beaucoup de monde présent

14/ VISITE

Visite du local infirmier avec une professionnelle de santé – une Kinésithérapeute

15/ CHANGEMENT DES CHAUDIERES

Tous les dossiers de subventions sont déposés dans le cadre du changement des chaudières (ancienne perception et maison GRANET)

16 / FLEURISSEMENT

Une plantation d'arbres et divers fruitiers a été réalisée sur le terrain de pétanque vers l'église et le parking de l'ancienne gendarmerie

ORDRE DU JOUR

1 - Taux d'imposition - Année 2022

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée l'Etat de notification n° 1259 des bases prévisionnelles de fiscalité directe locale des Communes transmis par la Direction Générale des Finances Publiques concernant l'année 2022.

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes communales.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux et de maintenir les taux des taxes communales pour l'année 2022 comme suit ::

- Taxe Foncière (Bâti) : **34.72 %**

- Taxe Foncière (Non Bâti) : **75.67 %**

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

2 - Tarif EAU à compter du 1^{er} aout 2022

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le tarif de l'eau à compter du 1er août 2022 comme indiqué ci-dessous :

Tarif eau :

- abonnement : 40 euros

- de 0 à 120 M3 d'eau consommée : 1.10 euros le M3

- au-delà de 120 M3 d'eau consommée : 0.75 euros le M3

- Droit de branchement au réseau d'eau : 300 euros

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

3 - Tarif Redevance Assainissement au 01.08.2022

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le tarif de Redevance Assainissement à compter du 1er août 2022 comme indiqué ci-dessous :

Tarif Redevance Assainissement :

- Forfait par compteur : 50 euros

- de 0 à 120 M 3 d'eau consommée : 1.20 euros le M3

- au delà de 120 M3 d'eau consommée : 0.80 euros le M3

- Droit de branchement au réseau d'assainissement : 500 euros

Vote : Pour : 9 Contre : 2 Abstention : 0

4 - Approbation des Budgets Primitifs 2022

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur les Budgets Primitifs 2022 arrêtés comme suit :

Budget Communal :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	790 087.80 €	790 087.80 €
Investissement	636 939.47 €	636 939.47 €

Budget Eau :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	74 220.88 €	74 220.88 €
Investissement	233 482.88 €	233 482.88 €

Budget Assainissement :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	37 011.00 €	37 011.00 €
Investissement	327 069.77 €	327 069.77 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les Budgets Primitifs 2022 précédemment cités.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

5 - Achat licence IV

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération en date du 29 octobre 2021 autorisant Monsieur le Maire à faire une proposition d'achat de la licence IV attachée au commerce « Chez Jo ».

Monsieur le Maire rappelle que ce commerce fait l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- D'autoriser l'acquisition de la licence IV du commerce « Chez Jo » au prix principal de 3 000 €. Les frais d'acquisition sont à la charge de la Commune.
- De confier l'acquisition de ladite licence IV à Maître Laurence ZILIC-BALAY, Notaire associé à AUREC SUR LOIRE (Haute-Loire) 5 bis avenue de la Gare
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'acte authentique d'acquisition, et plus généralement faire tout ce qui sera nécessaire dans le cadre de cet achat avec la faculté de subdéléguer au profit de Madame Claire RICHARD, première adjointe de la Commune

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

6 - Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2021

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du Code de l'Environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2021
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr.
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

7 - Approbation du Plan d'aménagement des forêts sectionales de Gorce Bouteyras Le Moulinet, des forêts communales et du bureau d'Aide Sociale

Le Maire invite le Conseil à se prononcer sur le projet d'aménagement des forêts sectionales et du Bureau d'Aide Sociale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.212-3 du Code Forestier et présenté à la commission Forêts Bois Agriculture.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement
- la définition des objectifs assignés à cette forêt
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un AVIS FAVORABLE au projet d'aménagement proposé.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

Demande du Clic : Armelle Bosvert sera la référente de Viverols

Demande de location de la salle des fêtes du 3 au 5 juin 2022 : état des lieux fait par Eric et Pascale

Demande de location appartement ancienne gendarmerie 2eme étage par une personne célibataire : ok pour le conseil – entrée dans les lieux courant mai 2022

Demande de location appartement ancienne perception par une mère avec un enfant : A réfléchir et proposer un appartement plus petit appartenant au SIVOM notamment

Prochain conseil municipal le vendredi 22 avril 2022

Séance levée à 23 h 15

